

<b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b>  Liberté-Egalité-Fraternité	 Aiguefonde Département du Tarn	<b>Objet</b> Arrêté portant tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe au titre de l'année 2026
---	--	--

## ARRETE DU MAIRE

### Le Maire d'AIGUEFONDE

**Vu** le code général des collectivités territoriales,  
**Vu** le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.522-24 et L.522-26,  
**Vu** le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,  
**Vu** l'arrêté en date du 22 décembre 2020 portant adoption des lignes directrices de gestion de la collectivité après avis du Comité Social Territorial compétent,

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Au titre de l'année 2026, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe est fixé comme suit :

Nom et Prénom Numéro d'ordre	Femme	Homme	Grade actuel	Promouvable à compter du :
1. CASANOVA Jean-François		X	Adjoint Technique	1 <sup>er</sup> juin 2026
<b>Part respective de femmes et d'hommes</b>				
- La part respective des agents PROMOUVABLES est de :				
0 femme (soit 0%) et de 1 homme (soit 100%)				
- La part respective des agents INSCRITS sur le tableau d'avancement de grade est de :				
0 femme (soit 0%) et de 1 homme (soit 100%)				

**Article 2** : Le Secrétaire générale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché en mairie,
- transmis au président du centre de gestion pour publicité,

Fait à Aiguefonde, le 17 avril 2026  
 Vivien LACROUX  
 Maire,



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV - BP7007 - 31068 TOULOUSE Cédex 7, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Notifié le **21 AVR. 2026**  
 Signature de l'agent,